



**Fondation Banque Populaire
Pour le Micro Cr dit**

"FBPMC"

NOTE DE SYNTH SE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

F vrier 2007

Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit
Monsieur Noureddine OMARY
Président du Conseil d'Administration

Casablanca

Monsieur le Président,

En notre qualité d'auditeur externe de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit, et conformément aux dispositions de la loi 18/97 relative au micro-crédit, nous vous communiquons ci-joint nos principales conclusions à l'issue de notre mission.

Ces observations portent sur :

- Les contrôles et vérifications effectuées par nos soins ;
- Les postes des états de synthèse auxquels des modifications paraissent devoir être apportées ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du précédent exercice.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer nos observations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Fondation.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Rabat, 16 février 2007

KPMG

Fouad Lahgazi
Associé Gérant



Abderrahim Grine
Directeur Associé



Sommaire

1	Présentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit et de ses activités	5
1.1	Description générale de la Fondation	5
1.2	Régime fiscal	6
1.3	Composition des organes de gestion	6
1.4	Relations avec la Banque Centrale Populaire	7
1.5	Événements majeurs depuis la précédente clôture	8
2	Description de la mission	11
2.1	Nature de la mission	11
2.2	Equipe d'audit	11
3	Principales méthodes comptables	12
3.1	Actif immobilisé	12
3.2	Prêts	13
3.3	Dettes du financement permanent et du passif circulant	13
3.4	Trésorerie	13
4	Démarche et méthodes utilisées	14
4.1	Prise de connaissance de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit	14
4.2	Contrôles analytiques	14
4.3	Circularisation des tiers	14
4.4	Appréciation du dispositif de contrôle interne	15
4.5	Revue du système d'information	15
4.6	Contrôle des comptes	15
5	Eléments chiffrés de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent	16
5.1	Comptes de produits et charges	16
5.2	Comptes de bilan	22
6	Ajustements identifiés et points en suspens	32
6.1	Ajustements relevés par KPMG et non régularisés par la Fondation	32
6.2	Points en suspens	32
7	Principaux points relatifs au contrôle interne	33
7.1	Organisation générale et comptable	33

7.2	Cycle Clients/ Octroi des crédits	33
7.3	Cycle achats fournisseurs	34
7.4	Cycle gestion de la trésorerie	34
7.5	Revue du système informatique de la Fondation	34
8	Projet d'opinion	36

1 Présentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit et de ses activités

1.1 Description générale de la Fondation

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est une association à but non lucratif de droit marocain. Elle a été créée en mars 2000 par le Groupe Banque Populaire conformément aux dispositions du dahir n° 1-58-376 du 3 Joumada 1er 1387 (15 novembre 1958) et au dahir n° 18-97 du 18 chaoual 1419 (5 février 1999) portant promulgation de la loi n° 18-97 relative au micro-crédit.

L'objet social de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est essentiellement :

- de distribuer des micro-crédits afin de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique,
- d'effectuer au profit de ses clients, toutes opérations connexes liées à l'octroi de micro-crédits, notamment la formation, le conseil et l'assistance technique.

La promulgation de la loi n° 18-97 du 5 février 1999 relative au micro crédit a permis de préciser les conditions, les fonctions et la réglementation des associations de micro-crédit. Les principales dispositions de cette loi peuvent être résumées comme suit :

- Les associations ne sont pas soumises aux dispositions du dahir du 6 juillet 1993 (Loi bancaire).
- Toute association doit être autorisée par un arrêté du ministre chargé des finances (Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 353-00 du 1er mars 2000 autorisant la Fondation Banque populaire pour le micro-crédit à exercer les activités de micro-crédit).
- Les ressources de toute association sont constituées par :
 - les cotisations et contributions de membres ;
 - les dons ou subventions publiques ou privées ;
 - les intérêts et commissions perçus sur les micro-crédits que l'Association octroie ;
 - les fonds mis à leur disposition dans le cadre de conventions de partenariat, de contrat-programme conclu avec des administrations, des organismes publics ou des collectivités locales ;
 - les ressources concessionnelles que l'Etat peut mobiliser à leur profit dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ;
 - les revenus générés par le placement de leurs fonds ;
 - le remboursement du principal des prêts.

1.2 Régime fiscal

- Conformément à l'article 4 de la loi 24/86 instituant l'impôt sur les sociétés, la Fondation n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés (IS).
- Conformément à l'article 93 du livre d'assiette et de recouvrement (article 6 de la loi de finances n° 35-05 pour l'année budgétaire 2006), la Fondation est exonérée de la TVA sur les opérations de micro-crédit qu'elle effectue au profit de sa clientèle. Cette exonération est applicable du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010.
- En ce qui concerne l'impôt sur le revenu (IGR), les rémunérations allouées par la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit à son personnel (permanent et non permanent) sont soumises au régime de droit commun.

1.3 Composition des organes de gestion

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit est dirigée par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Nourreddine Omary.

Les autres administrateurs sont :

- Monsieur Mohammed Belghazi ;
- Monsieur Hassan El Basri ;
- Monsieur Tahiri Joutei ;
- Monsieur Hassan Amahzoune ;
- Monsieur Ahmed Salhi ;
- Monsieur Mustapha Bidouj.

1.4 Relations avec la Banque Centrale Populaire

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit, en plus de ses capacités propres, s'appuie sur les moyens tant matériels que humains de la Banque Centrale Populaire.

A cet effet, une convention de partenariat entre les deux entités a été conclue en 2000.

Cette convention avait pour objet :

- La coopération et l'assistance matérielle et morale dans le cadre de la promotion des programmes de la Fondation au titre des cinq premiers exercices (2000 à 2004) ;
- La mise à disposition des compétences humaines ;
- La mise à disposition des fonds nécessaires pour la réalisation des programmes préalablement établis par la Fondation et agréés par la BCP.

1.5 Événements majeurs depuis la précédente clôture

1.5.1 Ouverture de nouvelles branches

L'exercice 2006 a connu l'ouverture de 40 nouvelles branches. Il s'agit, en effet, des branches suivantes :

REGION	BRANCHE
Région Casablanca	- Brouj - Casa My Abdellah - Salmia - Médiouna - Benslimane
Région Rabat-Kénitra	- Romani - Temara II - Salé III - Kénitra III oued oujih - Sidi yahia
Région Sous Daraâ	- Massa - Ouled Barhil - Tantan - Inzegane II
Région Marrakech	- Marrakech M'Hamide - Marrakech Azli
Région Nord	- Souk Larbaâ - Medieq - Martil - Tanger-Mesnana
Région Oriental	- Ahfir - Laâyoune Oriental - Hoceima - Imzourne - Nador
Région Doukala Abda	- Sid ismail - Ouled Frej - Essaouira - Safi II
Région Fès-Méknès	- Azrou - Fés III (Médina) - Meknès Zitoune
Région Béni Mellal	- Oued Zem - Azilal
Région Sud Est	- Errich - Missouri
Région Ouarzazate	- Tinjad - Boumalen - Zagora - Taznakht

1.5.2 Evolution de l'activité et renforcement de l'effectif

Le chiffre d'affaires de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit au titre de l'exercice 2006 s'élève à 120.734 KMAD contre 73.848 KMAD en 2005, soit une augmentation de 63%.

Le nombre de prêts actifs est passé de 83.846 à fin 2005 à 135.167 à fin 2006.

Le lancement de deux nouveaux produits individuels en 2006 :

- « Al Karaoui » dont l'encours clients s'élève à 26.111 KMAD au 31 décembre 2006.
- « Salaf Attakaddoum » dont l'encours clients s'élève à 75 KMAD au 31 décembre 2006.

L'effectif de la Fondation est passé de 434 agents en 2005 à 534 agents à fin décembre 2006, soit le recrutement de 154 agents et le départ de 54 au titre de l'exercice 2006.

1.5.3 Révision des produits et des tarifs

A partir du 6 avril 2006, la Fondation a procédé à une révision de ses tarifs appliqués aux micro-entrepreneurs. Les principaux changements apportés à cette tarification se présentent comme suit :

- Application d'un taux d'intérêt **uniforme** calculé avec la méthode des intérêts **dégressifs**.
- Le taux de contribution du client au fonds de garantie de la Fondation est passé de 2,5 % à 1,5 %.
- Les frais de dossiers sont passés de 20 MAD à 125 MAD.

Parallèlement à cette révision, la Fondation a procédé à un réaménagement de l'ensemble de ses produits mis en place. Il s'agit principalement de la révision :

- des tranches de microcrédits accordés ;
- des durées des prêts ;
- des périodicités de remboursement ;
- des délégations de pouvoir en matière de concession des prêts et les modalités d'octroi des microcrédits ;
- etc.

1.5.4 Développement de relations de partenariat

En 2006, la Fondation a conclu deux conventions de partenariats, l'une avec la préfecture de Salé sur l'habitat social et l'autre avec le gouvernement pour le financement des artisans et des commerçants. Les principales caractéristiques de ces conventions sont résumées comme suit :

- **Convention avec la préfecture de Salé :** Ce partenariat porte sur le financement des populations des bidonvilles concernés par les programmes développés par Al Omrane et l'ERAC au niveau de la ville de Salé. Le financement peut se faire soit par l'intermédiaire de la FBPMC pour des besoins inférieurs à 50.000 DHS, soit par la Banque Populaire de Rabat dans le cadre du FOGARIM.
- **Convention avec le gouvernement :** Ce partenariat porte sur les conditions de financement des artisans et commerçants. Il prévoit l'intervention de la FBPMC pour l'instruction des dossiers de prêts inférieurs à 50.000 dirhams ainsi que la formation de cette population.

2 Description de la mission

2.1 Nature de la mission

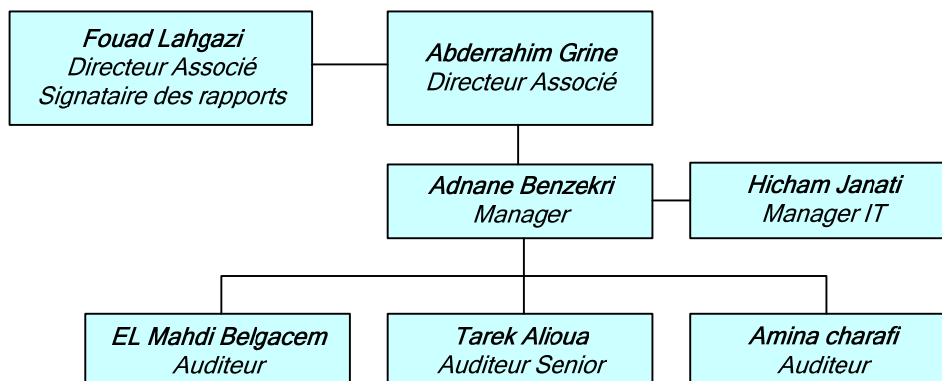
L'objectif de la mission est de nous permettre d'exprimer une opinion sur les comptes de la Fondation Banque Populaire pour le micro cr dit pour l'exercice clos le 31 d cembre 2006 conform ment aux dispositions de la loi n  18-97 du 5 f vrier 1999 relative au micro cr dit.

A l'issue de la mission, nous  mettrons un rapport d'audit comprenant notre opinion sur la r gularit  et la sinc rit  des comptes de la Fondation.

Corr lativement   ces travaux, nous avons examin  les proc dures comptables et le syst me de contr le interne en vigueur au sein de la Fondation   la date de notre intervention.

La pr sente note de synth se r pond   notre engagement d'informer les organes de gestion de la Fondation de nos principales remarques et recommandations.

2.2 Equipe d'audit



3 Principales méthodes comptables

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Evaluation à l'entrée

Immobilisations incorporelles :

Il s'agit essentiellement des logiciels ; ils sont évalués lors de l'entrée dans le patrimoine à leur coût de revient ou à leur valeur vénale.

Immobilisations corporelles :

La valeur à l'entrée des immobilisations corporelles est constituée par leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, TVA comprise, majoré des frais accessoires et d'approche correspondants.

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières comprennent principalement les cautions versées.

La valeur d'entrée de ces immobilisations est représentée par la valeur nominale.

3.1.2 Correction des valeurs

Amortissements :

Les biens immobilisés sont amortis suivant les règles de l'amortissement linéaire sur la base des taux d'amortissement suivants :

■ Immobilisations incorporelles	33 %
■ Immobilisations corporelles :	
- Agencements aménagements et installations	10 %
- Installations techniques	10 %
- Matériel de transport	20 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel de bureau	20 %
- Matériel informatique	33 %

Provisions pour dépréciation :

Aucune immobilisation de la Fondation n'a fait l'objet de provision pour dépréciation.

3.2 Prêts

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit offre actuellement des prêts pour des montants allant de 3.000 dh à 50.000 dh. La durée du crédit varie entre 6 et 36 mois et les remboursements sont effectués par échéances fixes, une fois par semaine, par quinzaine ou par mois. Le crédit est assorti d'un différé calculé en fonction de l'objet du prêt et de la périodicité des remboursements.

Les créances en souffrance ne font pas l'objet de provision pour dépréciation en raison de la création par la FBPMC d'un Fonds de Garantie. Ce Fonds est alimenté par la participation des bénéficiaires de crédit (1,5% du montant du crédit à partir d'avril 2006 contre 2,5% antérieurement) pour faire face au risque de non recouvrement dû notamment au décès, à l'invalidité du bénéficiaire ou lorsque l'impayé dépasse 180 jours. La décision de radiation des échéances impayées est du ressort du Comité de Surveillance du Fonds de Garantie.

3.3 Dettes du financement permanent et du passif circulant

En vertu du principe du coût historique, les dettes sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

Lorsque le montant du règlement final stipulé comporte distinctement le montant du principal et des intérêts, seul le montant principal est à inscrire en valeur d'entrée de la dette.

3.4 Trésorerie

Conformément au principe du coût historique, les avoirs en espèces et en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal.

4 Démarche et méthodes utilisées

4.1 Prise de connaissance de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit

Cette étape a consisté à :

- approfondir notre compréhension de l'activité de la Fondation ;
- comprendre de quelle façon la Fondation fait face aux risques encourus par son activité ;
- examiner les procès-verbaux des Conseils d'Administration, les rapports d'activités et les plans d'action de la Fondation.

4.2 Contrôles analytiques

Au cours de cette étape, nous avons procédé :

- à des contrôles de cohérence ;
- à des comparaisons dans le temps des chiffres contenus dans les états financiers ;
- au calcul et à la comparaison des ratios significatifs.

Ces contrôles analytiques nous ont permis de vérifier s'il n'existait pas d'incohérences significatives contenues dans les états financiers de la Fondation.

4.3 Circularisation des tiers

La procédure de circularisation des tiers consiste à obtenir directement auprès des tiers (banques, fournisseurs, assurances,...) des réponses en vue de corroborer certaines informations contenues dans les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2006.

4.4 Appréciation du dispositif de contrôle interne

L'examen des procédures de contrôle interne vise à s'assurer de leur degré de fiabilité et de définir l'étendue des vérifications à effectuer dans le cadre du contrôle des comptes.

L'examen des procédures a été effectué en deux étapes, à savoir : la documentation des procédures actuellement en vigueur à la Fondation, et ensuite l'appréciation de ces procédures notamment celles liées au processus suivants :

- Investissements / immobilisations ;
- Gestion des prêts (déblocages, remboursements au niveau des branches, radiation,...) ;
- Achats / fournisseurs ;
- Trésorerie et gestion financière ;
- Personnel / paie.

4.5 Revue du système d'information

Cette revue avait pour objectif de s'assurer que le système de production des états financiers ainsi que les autres systèmes situés en amont, garantissent la fiabilité des informations financières produites.

4.6 Contrôle des comptes

Nous avons procédé à l'examen des principales rubriques des états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2006 conformément aux normes comptables nationales.

Cet examen avait pour objectif de nous assurer, au moyen d'une série de contrôles programmés, que les montants figurant sur les états financiers sont correctement justifiés et constituent le résultat des principes et règles comptables d'évaluation adoptées par la Fondation.

5 Eléments chiffrés de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent

5.1 Comptes de produits et charges

<i>(Montants en KMAD)</i>	2006	2005
Produits d'exploitation de micro-crédit : (Note 5.1.1)		
Produits sur opérations de placement de trésorerie.....	-	679
Produits sur opérations avec la clientèle	120.734	73.848
Charges d'exploitation de micro-crédit		
Charges d'intérêts et de commissions bancaires	6.046	1.504
Produits net d'exploitation de micro-crédit (Note 5.1.1)	114.688	73.023
Autres produits d'exploitation hors micro-crédit	-	93
Charges générales d'exploitation : (Note 5.1.2)	63.881	47.132
Charges de personnel.....	37.353	24.682
Charges externes.....	4.651	4.119
Impôts et taxes	35	
Autres charges générales d'exploitation.....	17.806	13.577
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4.036	4.738
Résultat courant	50.807	25.984
Produits non courants.....	98	122
Charges non courantes	25	89
Résultat non courant (Note 5.1.3)	73	33
Résultat net	50.880	26.017

5.1.1 Produit net d'exploitation de micro-cr dit

5.1.1.1 Produits d'exploitation de micro-cr dit

(En KMAD)	Exercice	
	2006	2005
Produits sur op�rations avec la client�le :	120.734	73.848
Int�r�ts sur pr�ts.....	97.194	71.508
Int�r�ts sur diff�r�s	5.377	-
Frais de dossiers.....	18.163	2.340
Produits sur op�rations de placement :	-	679
Revenus DAT.....	-	113
Revenus OPCVM (Cf. note 5.2.3).....	-	566
Total	120.734	74.527

a) Produits d'int r ts

(En KMAD)	Exercice	
	2006	2005
R�gion Casablanca.....	28.781	21.380
R�gion Rabat-K�nitra.....	14.397	10.908
R�gion Marrakech-Beni Mellal.....	11.240	6.976
R�gion Tanger-Tetouan.....	15.148	7.256
R�gion Centre Sud	8.003	10.467
R�gion Mekhn�s.....	5.819	3.838
R�gion F�s-Taza.....	4.456	2.667
R�gion Oujda.....	3.561	2.831
R�gion El Jadida-Safi.....	4.781	4.394
R�gion Laayoune.....	920	791
R�gion Nador Houceima.....	88	-
Total	97.194	71.508

Les produits d'int r ts ont enregistr  une progression de 36% KMAD expliqu e essentiellement par l'essor qu'a connu l'activit  de micro-cr dits. En effet, l'encours clients est pass  de 294 710 KMAD en 2005   592 058 KMAD en 2006, le nombre de pr ts octroy s est pass  de 118.921 en 2005   177.722 en 2006 tandis que le nombre de branches a augment  de 40 unit s d'exploitation (de 92 antennes   fin 2005   132   fin 2006).

b) Frais de dossiers

Les frais de dossiers ont augmenté sensiblement par rapport à l'exercice précédent sous l'effet notamment de la révision à la hausse desdits frais qui sont passés de 20 MAD à 125 MAD par dossier à partir du 6 avril 2006.

c) Intérêts sur différés

Les intérêts sur différés ont été calculés uniquement sur les prêts accordés à partir du 5 avril 2006 (date d'application de la méthode d'intérêt dégressif).

Il est à signaler que ces intérêts ne prennent pas en considération :

- Les intérêts sur différés non encore encaissés par la Fondation et relatifs aux débloques accordés avant le 5 avril 2006.
- Les intérêts sur différés non encore encaissés par la Fondation et relatifs au produit ISLAH.

5.1.1.2 Charges d'exploitation de micro-crédit

<i>En KMAD</i>	<i>Exercice</i>	
	2006	2005
Intérêts	5.979	1.503
Commissions bancaires.....	66	-
Total	6.045	1.503

La progression des charges d'exploitation de micro-crédit provient essentiellement des intérêts sur emprunts accordés par la BCP et s'explique par la nette hausse des dettes de financement au cours de l'exercice 2006 (**Note 5.2.7**).

5.1.2 Charges générales d'exploitation

5.1.2.1 Charges externes

<i>En KMAD</i>	<i>Exercice</i>	
	2006	2005
Achats de matières et fournitures consommables.....	1.951	1.499
Achats non stockés de matières et fournitures.....	853	465
Prestations de services.....	1.846	2.155
Total	4.650	4.119

- La variation à la hausse de 30% par rapport à l'exercice précédent enregistrée au niveau du poste « Achats de matières et fournitures consommables », est expliquée par l'augmentation du nombre des branches (132 branches en 2006 contre 92 en 2005).

- Les achats non stockés de matières et fournitures comprennent essentiellement la consommation d'eau et d'électricité pour 720 KMAD.
- Les prestations de services concernent essentiellement :
 - les frais relatifs aux prestations de nettoyages des locaux pour un montant de 1.208 KMAD ;
 - les travaux de services réalisés par la BCP en faveur de la Fondation, conformément à la convention cadre relative aux prestations de services informatiques conclue entre les deux parties. Ces travaux comprennent essentiellement la connexion de sites avec l'infrastructure réseaux du Groupe Banque Populaire. Le montant provisionné en 2006 s'élève à 500 KMAD.

5.1.2.2 *Autres charges générales d'exploitation*

<i>(En KMAD)</i>	2006	2005
Locations et charges locatives	5.434	3.388
Entretiens et réparations	749	437
Primes d'assurance	553	238
Rémunération d'intermédiaires et honoraires.....	413	105
Frais de formation et de documentation.....	836	721
Transport sur achats.....	334	230
Déplacements, missions et réceptions	2.313	1.834
Publicité, publications et relations publiques	428	225
Frais postaux et de télécommunications	6.203	6.058
Cotisations et Dons.....	58	84
Services bancaires	-	34
Charges des exercices antérieurs.....	485	223
Total	17.806	13.577

- La variation à la hausse des charges locatives est expliquée essentiellement par :
 - l'augmentation de la charge locative du siège de la Fondation au titre de l'exercice 2006 (en 2005, la charge locative concerne uniquement les 4 derniers mois).
 - à la location de locaux pour les nouvelles branches,
 - à la révision des loyers de certaines branches.
- La variation à la hausse du poste « déplacements, missions et réceptions » est due à l'augmentation de nombre des missions réalisées notamment par le département audit et contrôle interne.

- L'accroissement des frais postaux et frais de télécommunication est due aux effets compensés suivants :
 - Augmentation du nombre de lignes spécialisées et des lignes téléphoniques ;
 - Constatation au titre de l'exercice 2005 des frais relatifs au transfert des lignes de l'ancien siège vers les nouveaux locaux.
- La hausse du poste « Rémunération d'intermédiaires et honoraires » est due essentiellement :
 - aux honoraires au titre de la mission de rating réalisée par l'agence Micro Rate,
 - aux honoraires accordés aux avocats suite notamment à l'augmentation du nombre des dossiers en contentieux, proportionnellement au niveau d'activité,
 - à l'annulation au titre de l'exercice 2005 de la provision des honoraires du cabinet Mesnaoui déjà constituée en 2004 pour 80 KMAD.

5.1.2.3 *Charges de personnel*

<i>(En KMAD)</i>	2006	2005
Rémunération du personnel (BCP).....	6.762	4.865
Appointements et salaires.....	15.439	11.564
Primes et gratifications.....	9.399	4.406
Autres indemnités.....	1.213	852
CNSS	2.410	1.631
CIMR	676	413
Mutuelles.....	1.387	875
Reste du poste charges de personnel.....	67	76
Total	37.353	24.682

- En 2006, les charges de personnel représentent environ 31 % des revenus des prêts de la Fondation (33,4 % en 2005).
- Le poste « Rémunération du personnel BCP » enregistre les appointements et salaires du personnel détaché de la BCP ainsi que les charges sociales y afférents.
- Le poste « Appointements et salaires » a enregistré une augmentation de 33,5 % par rapport à l'exercice précédent. Cette variation à la hausse est expliquée par l'évolution de l'effectif global qui est passé de 434 salariés en 2005 à 534 salariés en 2006 (recrutement de 154 agents dont 146 affectés aux branches, et départ de 54 au titre de l'exercice 2006).

- Les charges sociales (CNSS, CIMR et mutuelles) ont connu une augmentation de l'ordre de 53% par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par :
 - L'évolution de l'effectif,
 - La titularisation de nouveaux agents et leur déclaration aux organismes sociaux.

5.1.3 Résultat non courant

<i>(En KMAD)</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Produits non courants :		
Rentrées sur créances soldées.....	84	136
Subvention ANAPEC.....	-	-14
Autres produits non courants.....	14	-
	98	122
Charges non courantes :		
VNA sur immobilisations cédées.....	-	13
Créances devenues irrécouvrables.....	23	76
Pénalités et amendes fiscales.....	2	-
	25	89
Résultat non courant	73	33

5.2 Comptes de bilan

Actif (En KMAD)	Solde au 31 décembre	
	2006	2005
Valeurs en caisse, banques, valeurs à l'encaissement	54.992	30.681
Placement de fonds	6.499	10.164
Créances sur la clientèle	592.058	294.711
Autres actifs	5.796	3.235
Immobilisations incorporelles nettes	383	821
Immobilisations corporelles nettes	18.460	12.521
Total Actif	678.188	352.133

Passif (En KMAD)	Solde au 31 décembre	
	2006	2005
Banques créditeurs, crédits de trésorerie	17.919	333
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	284.000	41.800
Autres passifs	17.045	9.455
Fonds dédiés et fonds de garantie	25.381	17.582
Fonds associatifs	333.843	282.963
Total Passif	678.188	352.133

5.2.1 Immobilisations Incorporelles et corporelles

<i>(en milliers dh)</i>	Solde au 31.12.05	Acquisitions	Retrait	Solde au 31.12.06	Amortissements au 31.12.06	VNC au 31.12.06
Immobilisations incorporelles	2.469	126	-	2.595	2.212	383
Immobilisations corporelles :	24.715	9.407	-	34.122	15.662	18.460
Agencements & Aménagements.....	2.600	1.055	-	3.655	997	2.658
I.T.M.O.....	4.499	1.215	-	5.714	1.402	4.312
Matériel de transport.....	599	409	-	1.008	355	653
M.M.B et Aménagements divers.....	17.017	6.728	-	23.745	12.908	10.837

Les principales acquisitions de l'exercice peuvent être récapitulées comme suit :

- L'augmentation du poste « Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers » correspond aux acquisitions de meubles et de matériels informatiques destinés à l'équipement des nouvelles branches à hauteur de 2.869 KMAD, à l'équipement du siège pour une valeur de 1.143 KMAD et à l'équipement des anciennes branches pour 2.716 KMAD.
- L'augmentation du poste « Installations, techniques, matériel et outillages » correspond principalement aux travaux de pré-câblage informatique et téléphonique au profit des nouvelles branches à hauteur de 870 KMAD et du nouveau siège d'une valeur de 206 KMAD.
- L'augmentation du poste « Agencements & Aménagements » s'explique essentiellement par les travaux d'aménagement et d'agencement du nouveau siège de la Fondation ainsi que des nouvelles branches créées en 2006.

5.2.2 Placement de fonds

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 d�cembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Istitmar Tr�sorerie (Fonds de Garantie).....	6.499	10.164
Total	6.499	10.164

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2006, sont analys s comme suit :

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31/12/2005</i>	<i>Souscriptions 2006</i>	<i>Rachats 2006</i>	<i>Solde au 31/12/2006</i>	<i>Revenus OPCVM</i>
Istitmar Tr�sorerie (Fonds de Garantie).....	10.164	6.000	9.665	6.499	336

A noter que les revenus sur placement du fonds de garantie pour 336 KMAD sont inscrits au cr dit du compte 3270 « Int r t / Placement Fonds de garantie ».

5.2.3 Cr ances sur la client le

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 d�cembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Encours des pr�ts :		
R�gion Casablanca.....	151.461	89.535
R�gion Rabat-K�nitra.....	89.572	40.788
R�gion Marrakech-Beni Mellal.....	79.160	32.610
R�gion Tanger-Tetouan.....	44.910	25.241
R�gion Centre Sud	85.822	47.321
R�gion Mekhn�s.....	30.801	13.175
R�gion F�s-Taza.....	26.199	10.954
R�gion Oujda.....	37.771	13.554
R�gion El Jadida-Safi.....	35.959	18.221
R�gion la�youne.....	5.218	2.613
R�gion Nador	4.225	-
Total encours des pr�ts	591.098	294.012
Cr�ances impay�es	960	699
TOTAL	592.058	294.711

- Les mouvements ayant affecté les comptes de prêts depuis le début de l'exercice s'analysent comme suit : (*en milliers dirhams*)

Encours de prêts au 31 décembre 2005.....	294.710
Prêts débloqués en 2006.....	1.101.194
Prêts remboursés en 2006.....	(809.099)
Intérêts sur différés capitalisés.....	5.377
Encours de prêts au 31 décembre 2006 (1)	592.182
Solde comptable au 31 décembre 2006 (2)	592.058
Ecart (1) - (2)	124

L'écart entre le solde généré par le système informatique et le solde comptable s'explique par :

- Des écritures générées à tort et relatives aux remboursements effectués après la date d'échéance ;
 - Des annulations des créances non générées au niveau de la comptabilité.
- Le compte « Créances impayés » correspond à des créances échues et non encaissées à fin décembre 2006. Ces créances ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation en raison de la création par la FBPMC d'un Fonds de Garantie (Cf. note 3.2).

5.2.4 Autres actifs

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Personnel débiteur (<i>Cf. 5.2.4.1</i>)	93	156
Autres débiteurs (<i>Cf. 5.2.4.2</i>)	-	-
Immobilisations financières (<i>Cf. 5.2.4.3</i>)	1.199	1.165
Immobilisation en non valeurs.....	-	2
Comptes de régularisation actif (<i>Cf. 5.2.4.4</i>)	4.504	1.912
Total	5.796	3.235

5.2.4.1 Personnel débiteur

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Avances et acomptes au personnel.....	93	156
Total	93	156

Le compte « Avances et acomptes au personnel » enregistre essentiellement le reliquat des frais d'hospitalisation et de traitements médicaux réglés par la Fondation pour le compte de son personnel et non encore prélevé à fin décembre 2006.

5.2.4.2 *Autres débiteurs*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Créances ANAPEC	1.502	1.502
Divers débiteurs (Fonds détournés).....	213	213
	1.715	1.715
Provisions pour dépréciation :		
Créances ANAPEC.....	1.502	1.502
Divers Débiteurs.....	213	213
	(1.715)	(1.715)
Total net de provisions	-	-

Le compte « Créances ANAPEC » comprend le montant des remboursements à recevoir de l'ANAPEC totalement provisionné à fin décembre 2006.

5.2.4.3 *Immobilisations financières*

Le poste « Immobilisations financières » est constitué essentiellement des cautions versées.

5.2.4.4 *Comptes de régularisation – actif*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Intérêts courus non échus à percevoir.....	3.251	1.702
Commissions à recevoir.....	1.171	67
Charges constatées d'avances.....	82	143
Total	4.504	1.912

- Les intérêts courus non échus comprennent la quote-part des intérêts remboursés lors de la première échéance de l'exercice 2007 et rattachée à l'exercice 2006.
- Les commissions à recevoir correspondent aux frais de dossiers remboursés lors de la première échéance de l'exercice 2007 et relatifs aux dossiers de crédit débloqués à la fin de l'exercice.

5.2.5 Trésorerie

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Comptes ouverts auprès de la Banque Populaire.....	53.891	25.385
Compte bancaire fonds de garantie	835	5.061
Caisses.....	267	235
Trésorerie actif	54.993	30.681
Trésorerie passif	(17.920)	(333)

- L'exercice 2006 a connu l'ouverture d'une quarantaine de comptes bancaires suite à la mise en place de nouvelles branches dans les différentes régions du Maroc.
- Les états de rapprochement bancaires comprennent des suspens ventilés comme suit :
(En KMAD)

<i>Comptes bancaires</i>	<i>Ecritures à comptabiliser par la</i> <i>Fondation</i>		<i>Ecritures à comptabiliser par la</i> <i>banque</i>	
	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>
Suspens propres à 2006.....	333	10.951	605	2.393
Suspens antérieurs à 2006.....	3	-	4	22
Total	336	10.951	609	2.415

- Les suspens relatifs aux écritures non encore comptabilisées par la Fondation correspondent essentiellement aux derniers versements de décembre 2006 non encore comptabilisé par la Fondation.
- Les suspens relatifs aux écritures non encore comptabilisées par la banque correspondent notamment à des chèques de prêts octroyés aux clients et non encore présentés par ces derniers à l'encaissement.

5.2.6 Situation nette

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Fonds propres.....	208.140	208.140
Report à nouveau.....	74.823	48.805
Résultat de l'exercice	50.880	26.018
Total	333.843	282.963

Les fonds propres sont composés de dons attribués à la Fondation par plusieurs bailleurs de fonds. Ce compte est détaillé comme suit :

<i>Bailleurs de fonds (En KMAD)</i>	<i>Dotations reçues à fin 2006</i>
BCP	195.000
FBPCE	2.607
CODESPA	6.280
Fondation Hassan II	4.000
Autres	253
Total	208.140

5.2.7 Dettes de financement

L'analyse des mouvements intervenus au titre de l'exercice 2006 se présente comme suit :

<i>Libellé (en KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre 2004</i>	<i>Nouveaux emprunts contractés en 2006</i>	<i>Remboursements du reliquat de l'emprunt contracté en 2003</i>	<i>Capital restant dû au 31 décembre 2006</i>
Emprunt BCP	41.800	284.000	41.800	284.000

Dans le cadre de sa stratégie de mise en place de nouvelles branches, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit a contracté en 2006, trois nouveaux emprunts à moyen terme auprès de la Banque Centrale Populaire :

- Le premier emprunt a été contracté le 2 février 2006 pour un montant de 104 000 KMAD, portant intérêt au taux annuel fixe de 5% et remboursable sur 20 trimestrialités à tranche égale. La Fondation bénéficiera de 2 années de différé pour le principal de l'emprunt. Il est à signaler que cet emprunt a été utilisé à hauteur de 41.800 KMAD pour le remboursement par anticipation de l'encours restant dû sur le crédit moyen terme contracté en 2003.
- Le deuxième emprunt a été conclu le 3 août 2006 pour un montant de 40 000 KMAD. Cet emprunt portant intérêt au taux annuel fixe de 4,86%, est remboursable sur 20 trimestrialités de 2 millions dhs chacune. La Fondation bénéficiera également de 2 années de différé pour le principal de l'emprunt.
- Le troisième emprunt a été contracté en décembre 2006 pour un montant de 140 000 KMAD, portant intérêt au taux annuel fixe de 4,86% et remboursable sur 20 trimestrialités de 7 millions chacune. La première échéance intervient le 15 décembre 2008.

5.2.8 Autres passifs

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Fournisseurs et comptes rattachés.....	3.281	3.342
Personnel créditeur.....	9.361	4.418
Organismes sociaux	1.293	873
Etat créditeur.....	35	203
Intérêts sur placements OPCVM / FG.....	501	165
Compte de régularisation - passif	2.574	454
Total	17.045	9.455

5.2.8.1 Fournisseurs et comptes rattachés

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2006</i>	<i>2005</i>
Fournisseurs d'exploitation.....	809	1.264
Loyers Siège à payer.....	1.213	243
Fournisseurs, factures non parvenues.....	1.259	1.835
Total	3.281	3.342

- Le compte "fournisseurs d'exploitation" est détaillé comme suit (en milliers dirhams):

<i>Fournisseurs</i>	<i>Solde au 31/12/06</i>
Itissalat Al Maghreb	216
Loyer des différentes branches	27
Lydec	23
Burintel	25
Ultranet Muleimedia	256
Shem's Publicité	143
Mai Tourisme	22
Trarem Afrique	63
Autres fournisseurs	34
Total	809

- Le compte « fournisseurs, factures non parvenues » enregistre essentiellement les factures rattachées à l'exercice et non encore parvenues à la clôture de l'exercice.

5.2.8.2 Personnel créditeur

(En KMAD)	Au 31 décembre	
	2006	2005
Rémunérations dues au personnel.....	7.854	3.683
Charges du personnel à payer.....	1.507	735
TOTAL	9.361	4.418

- Le compte « Rémunérations dues au personnel » comprend :
 - La prime de performance du 4^{ème} trimestre 2006 pour 1.326 KMAD ;
 - Le salaire du personnel détaché au titre de l'exercice 2006 pour 6.528 KMAD.
- Le compte « Charges de personnel à payer » comprend essentiellement la provision pour congé à payer pour 1.058 KMAD.

5.2.8.3 Organismes sociaux

(En KMAD)	Au 31 décembre	
	2006	2005
CNSS du mois de décembre.....	362	263
CIMR du 4 ^{ème} trimestre.....	300	197
Mutuelles du 4 ^{ème} trimestre.....	631	413
TOTAL	1.293	873

5.2.8.4 Etat créditeur

Le compte « Etat créditeur » enregistre l'IR du mois de décembre 2006.

5.2.8.5 Comptes de régularisation passif

Le compte de régularisation passif enregistre les intérêts courus et non échus à payer sur l'emprunt BCP pour un montant de 2.574 KMAD.

5.2.8.6 Fonds de garantie

(En KMAD)	Au 31 décembre	
	2006	2005
Fonds de garantie.....	25.381	17.582
TOTAL	25.381	17.582

- Les mouvements ayant affecté le compte « Fonds de garantie » depuis le début de l'exercice s'analysent comme suit : *(en milliers dirhams)*

Solde du fonds de garantie à fin décembre 2005	17.582
Participation des bénéficiaires au titre de l'exercice 2006	9.143
Mise en jeu du fonds de garantie en 2006 :	
- Décès ou invalidité	(953)
- Impayés dépassant 180 jours	(560)
Solde du fonds de garantie reconstitué à fin décembre 2006	25.212
Solde du compte « fonds de garantie » à fin décembre 2006	25.381
Ecart non justifié	(169)

- Les emplois du compte « fonds de garantie » se présentent comme suit à fin décembre 2006 :

	<i>Montants en KMAD</i>
Placement en OPCVM	6.499
Compte bancaire « Fonds de garantie » ouvert auprès de la BP	835
	7.334
Solde du fonds de garantie à fin décembre 2005 y compris les intérêts	25.381
Reliquat	18.047

Selon le management de la société, le reliquat de ce fonds de garantie a été utilisé pour les besoins de financement des prêts octroyés aux clients.

6 Ajustements identifiés et points en suspens

6.1 Ajustements relevés par KPMG et non régularisés par la Fondation

6.1.1 Intérêts sur différés

Les intérêts sur différés ne prennent pas en considération :

- Les intérêts sur différé non encore encaissés par la fondation et relatifs aux débloqués accordés avant le 5 avril 2006 pour environ 30 KMAD.
- Les intérêts sur différés non encore encaissés par la fondation et relatifs au produit ISLAH pour environ 230 KMAD.

Il en résulte une sous-estimation du résultat de l'ordre de 260 KMAD.

6.1.2 Provisions pour congés à payer

La provision pour congés à payer relative au personnel détaché est surestimé de 100 KMAD. Il en résulte une sous-estimation du résultat du même montant.

6.2 Points en suspens

- Explication de l'écart entre le solde du compte « Fonds de Garantie » reconstitué et le solde comptable (Cf.note 5.2.8.6).
- Formalisation des modalités et principe de fonctionnement et d'utilisation du fonds de garantie.

7 Principaux points relatifs au contrôle interne

7.1 Organisation générale et comptable

- La Fondation ne dispose pas de fiches de fonctions définissant les tâches et les responsabilités de chacun des membres du personnel.
- La Fondation ne dispose pas d'une comptabilité analytique.

7.2 Cycle Clients/ Octroi des crédits

- Le rapprochement entre les soldes issus du département informatique (encours clients, intérêts, etc.) et les soldes comptables ne sont pas établis mensuellement.
- Les chefs de branches ne disposent pas d'une copie de la procédure relative à la gestion du processus d'octroi des micros crédits d'une branche, approuvée en date du 24/10/05.
- Le planning hebdomadaire détaillé pour définir le calendrier de travail, pour chaque agent, au sein de la branche, n'est pas établi.
- Les agents de développement ne rédigent pas un rapport relatif à la séance de formation.
- La formation dispensée aux clients potentiels n'est pas toujours adaptée à leurs projets.
- Les canevas d'évaluation des projets sont mal renseignés, notamment en ce qui concerne les chiffres relatifs à l'activité et au patrimoine des clients potentiels. Ces canevas ne sont pas contrôlés par le chef de branche.
- L'approbation des demandes de prêts est basée essentiellement sur les canevas d'évaluation sans être appuyés par une visite avant le déblocage comme prévu dans la procédure.
- Il n'existe pas un planning des visites (incluant les tâches à effectuer par chaque agent) élaboré par le chef de branche.
- Les rapports de visite de suivi des projets ne sont pas systématiquement réalisés.
- Absence d'un contrôle à posteriori des évaluations faites par les agents des projets financés par la Fondation.
- Absence d'une procédure de gestion des risques opérationnels. En effet, et à titre d'exemple, la taille du portefeuille géré par chaque agent de développement n'est soumise à aucune limitation.

7.3 Cycle achats fournisseurs

- L'élaboration des bons de commande n'est pas toujours précédée par l'établissement d'une demande d'achat.
- L'envoi des pièces justificatives par les branches au siège n'est soumis à aucun délai.
- Non annulation systématique des doubles des factures.

7.4 Cycle gestion de la trésorerie

Les états de rapprochement bancaires ne sont pas systématiquement établis pour l'ensemble des comptes bancaires à la fin de chaque mois.

7.5 Revue du système informatique de la Fondation

- **Stratégie informatique**

Absence de schéma directeur informatique définissant le plan d'action à moyen et long termes.

- **Organisation et management de la fonction informatique**

- L'organisation actuelle du département informatique n'est pas encore validée.
- L'effectif du département est restreint suite à la démission de deux personnes et notamment de celle chargée de la sécurité informatique.

- **Politique de sécurité**

- Le département informatique a élaboré un ensemble de documents relatifs à la sécurité informatique. Il s'agit principalement de la :
 - *Charte de sécurité informatique,*
 - *Politique de Sécurité interne,*
 - *Procédure de sauvegarde*,*
 - *Procédure de gestion des modifications,*
 - *Charte d'utilisation de la messagerie**
 - *Fiche de poste*, etc.*

Par ailleurs, ces documents ne font pas tous fait l'objet de validation pour pérenniser leur mise en application.

- **Continuité d'exploitation**

- Les serveurs de production Miftah, Navision, XRT et Paie ne dispose pas d'une solution automatique de reprise en cas de panne.
- Le matériel critique (Serveurs, matériel de connexion, etc) n'est pas expressément identifié.

- **Architecture logicielle**

Absence d'interfaçage automatique entre le système NAVISION et le système de production Miftah. Le Département Comptable et Financier accède au système Miftah et génère manuellement des écritures comptables transférées au niveau de Navision.

- **Administration des bases de données**

L'activité des administrateurs de bases de données système et production (Miftah) n'est pas contrôlée périodiquement par une tierce personne ou par le responsable informatique.

- **Sécurité de la salle machine**

La salle informatique n'est pas équipée d'un détecteur de fumée et d'un extincteur automatique de feu.

- **Plan de reprise**

Nous avons constaté l'absence de plan de secours notamment de documents listant l'ensemble des opérations permettant de restaurer son système d'information de manière intègre en cas de sinistre informatique grave.

8 **Projet d'opinion**

Conformément à notre lettre de mission du 5 janvier 2006, nous avons audité les états financiers de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit arrêtés au 31 décembre 2006 ; les états financiers de la Fondation comprennent le bilan et le compte de produits et de charges pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers qui font ressortir un montant de fonds propres et assimilés de 343 millions de dirhams dont un bénéfice net pour l'exercice de 51 millions de dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend un examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

A notre avis, les états financiers présentés ci-après donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit au 31 décembre 2006 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date.